

Newsletter #18 – 17 janvier 2014

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

RAPPEL IMPORTANT : LE RENOUELEMENT DES CERTIFICATS

Du fait du changement du certificat du ministère, et comme annoncé dans les deux précédents numéros de Newsletter, nous rappelons à tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone ou utilisant le dispatching que **les nouveaux certificats devaient impérativement être installés au plus tard pour le 8 janvier dernier**. Le tiers des services qui n'ont pas encore effectué ce changement sont priés de le faire de manière urgente : les échanges avec l'ancien certificat seront interrompus très prochainement.

RAPPEL : OUVERTURE DU PORTAIL GRAND PUBLIC AUX RENOUELEMENTS DES DEMANDES DÉJÀ IMMATICULÉES

Le portail grand public de la demande de logement social est ouvert depuis début décembre dernier à l'adresse suivante : www.demande-logement-social.gouv.fr, pour le renouvellement des demandes déjà immatriculées au SNE (hors territoires sous fichier partagé).

Cette ouverture s'étant déroulée sans encombre, les services enregistreurs sont désormais invités à **informer les demandeurs se présentant à leur guichet pour le renouvellement de leur demande ou sa mise à jour de l'existence du portail et de la possibilité qui leur est désormais offerte de réaliser ces démarches en ligne**.

A VENIR : MISE EN PRODUCTION DE LA VERSION 3.2 DU SNE

Une **nouvelle version du Système National d'Enregistrement** - la V3.2 - sera déployée en **février 2014**. Cette nouvelle version comprendra :

- un nouveau contrôle vérifiant la cohérence du code guichet du fichier Zip et celui du nom du fichier XML,
- la levée de certains critères sur la recherche des doublons,
- l'ajout de la date de radiation comme critère dans la recherche sur la base de consultation,
- l'envoi de SMS en remplacement de l'envoi de la première lettre de préavis de renouvellement,
- l'envoi de SMS pour la réception des identifiants nécessaires à la connexion sur le portail grand public,
- la possibilité d'éditer la dernière attestation connue du SNE à partir du portail grand public.

A cette fin, **le système sera indisponible pendant toute une journée** dont la date précise vous sera communiquée ultérieurement.

Par ailleurs, le **cahier des charges des interfaces**, comprenant la liste des nouveaux messages d'erreur, sera mis à jour à cette occasion. Ces éléments seront disponibles sur le site Internet du METL, à l'adresse suivante : www.territoires.gouv.fr/gerer-les-demandes-de-logement-social.

LE FORMAT DES NUMEROS RPLS

Les identifiants des logements dans le répertoire du parc locatif social (RPLS) comportent obligatoirement et toujours 10 caractères numériques.